



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14

29 avril 2025

Original : ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole Relatif aux Zones et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin - 3 juillet 2025

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPAW SUR L'INSCRIPTION DES ESPECES AUX ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW

Cette réunion est convoquée de manière hybride. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion électroniquement pour être téléchargés si nécessaire.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES



Mandat

Le groupe de travail SPAW sur les espèces s'est vu confier les tâches suivantes par le STAC :

Tâches obligatoires

Tâche 1 : Examiner, évaluer et fournir des recommandations sur les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux Annexes du Protocole SPAW ou à modifier le statut des espèces figurant actuellement dans les Annexes.

Tâches spécifiques, telles que mandatées par le STAC10

- Le Groupe de travail sur les espèces aide le Secrétariat et le SPAW-RAC à mettre en œuvre les recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae), le cas échéant ("Tâche 2" pour les besoins de ce rapport).
- Avec le Groupe de travail sur les zones protégées, entreprendre la tâche conjointe prévue au paragraphe 15 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26 : faire des recommandations pour améliorer la gestion et la protection des AMP pour le mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*), et faire un rapport sur les progrès accomplis et, le cas échéant, au STAC 11 ("Tâche 3" aux fins du présent rapport).
- Développer un ensemble de recommandations prioritaires pour la conservation et la gestion des poissons perroquets dans les Caraïbes, en utilisant UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15 comme base pour de telles recommandations, le cas échéant ("Tâche 4" pour les besoins de ce rapport).

Tâche invitée

- La COP12 de SPAW a invité le STAC, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les espèces, à élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et trois espèces de requin-marteau, à présenter au STAC11 ("Tâche 5" aux fins du présent rapport).

Chiffres clés

Nombre d'experts dans le groupe de travail : 16 experts désignés par 9 pays, 11 désignés par 11 observateurs

Nombre de réunions du groupe de travail : 17 (dont 6 réunions conjointes avec le groupe de travail "Zones protégées" pour travailler sur la tâche 4)

Nombre moyen d'experts par réunion : 3

Principaux résultats

- **Tâche 2** : Le Groupe de Travail sur les Espèces a développé une enquête pour collecter des informations sur la mise en œuvre du Protocole SPAW par les Parties Contractantes en ce qui concerne le poisson-scie, a analysé les résultats et les a rapportés au STAC. Le groupe a également recommandé qu'un expert du poisson-scie fasse une présentation au STAC sur la biologie/écologie de l'espèce et sur l'importance de la mise en cohérence des législations nationales.
- **Tâche 3** : Recommandations pour la conservation du mérrou de Nassau, dans le document "Opportunities to improve MPA management and protection for Nassau grouper (*Epinephelus striatus*)".
- **Tâche 4** : *En raison du manque de participation d'experts, cette tâche n'a pas été traitée*
- **Tâche 5** : Trois séries de recommandations prioritaires ont été produites, orientées vers l'action pour la conservation et la gestion du requin-baleine, de la raie manta géante et des requins-marteaux.

Rôle du SPAW-RAC

Président du groupe de travail.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES 2

1 1

2 1

5 2

6 3

7 3

7.1 3

Le groupe de travail entreprend la tâche conjointe dans UNEP(DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphes 6-11 et assiste le Secrétariat et SPAW RAC avec la mise en œuvre des recommandations, comme demandé par la COP12. 2

7.4.1 3

7.4.2 4

7.4.3 4

7.2 5

7.2.1 5

7.2.2 5

7.3 6

7.3.1 6

7.3.2 7

7.4 7

7.4.1 Méthodologie 2

7.4.2 8

7.4.3 8

ANNEXE 1 : LISTE DES EXPERTS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES DE SPAW 2

ACRONYMES

FMP	Plan de gestion de la pêche régionale par agrégation de frayères
COP	Conférence des parties
CEP	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CRFM	Mécanisme régional de la pêche dans les Caraïbes
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
PAMM	Plan d'action pour les mammifères marins
AMP	Aire marine protégée
CAR	Centre d'activités régionales du protocole SPAW
SPAW	Zones spécialement protégées et protocole sur la faune et la flore
STAC	Comité consultatif scientifique et technique du protocole SPAW
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
RME	Région des Caraïbes
WECAFC	Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues marines des Caraïbes

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPAW SUR LES ESPÈCES

Introduction

La première réunion des parties contractantes (COP) du protocole SPAW, à La Havane (24-25 septembre 2001), dans sa décision I.7, a donné "des mandats spécifiques au STAC pour la création de groupes de travail ad hoc chargés de traiter les thèmes qui, en raison de leur complexité ou de leur niveau de spécialisation, requièrent [une attention particulière]".

Quatre (4) de ces groupes de travail ad hoc existent désormais, dédiés respectivement aux zones protégées, aux espèces, aux dérogations et aux sargasses. Les groupes de travail ont été établis par le STAC et récemment consolidés avec des mandats et des tâches spécifiques spécialement conçus à la suite du STAC8 (Panama, 2018). Ils sont composés d'experts désignés pour leurs compétences scientifiques et techniques reconnues, leur disponibilité et leur volonté d'être réactifs au sein du groupe, et de couvrir autant que possible le champ d'application géographique et thématique du groupe de travail. Les experts peuvent être nommés par les parties contractantes, les observateurs (par exemple, les États non membres, les organisations de la société civile) ou des experts indépendants ajoutés pour leur domaine d'expertise spécifique. Une fois désignés, ils participent *intuitu personae*. Les groupes de travail sont actuellement tous présidés par le SPAW-RAC. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint pour une tâche spécifique, le président garantit que la diversité des opinions est dûment reflétée dans le retour d'information et les rapports aux parties contractantes et aux observateurs et, en fin de compte, au STAC.

MANDAT ET COMPOSITION

Commençant officiellement ses travaux en janvier 2024, le groupe de travail ad hoc du SPAW sur les espèces avait les tâches suivantes assignées par le STAC et énumérées dans le document "2024-2025 Task and chairs of the SPAW STAC ad hoc Working Groups" (Tâches et présidences des groupes de travail ad hoc du SPAW) :

Tâche obligatoire :

Tâche 1 : Examiner, évaluer et fournir des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces figurant actuellement dans les annexes.

Tâches spécifiques mandatées par le STAC10 :

Tâche 2 : Assister le Secrétariat et le SPAW-RAC dans la mise en œuvre des recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae) dans le PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphes 6-11, selon le cas.

Tâche 3 : Avec le Groupe de travail sur les zones protégées, entreprendre la tâche conjointe prévue au paragraphe 15 du document UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.26, pour la conservation du mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*), et faire rapport sur les progrès accomplis et formuler des recommandations, le cas échéant, à l'intention du STAC 11.

Tâche 4 : Développer un ensemble de recommandations prioritaires pour la conservation et la gestion du poisson-perroquet dans les Caraïbes, en utilisant UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15 comme base pour de telles recommandations, le cas échéant. Dans le développement des recommandations, le Groupe de travail sur les espèces pourrait considérer, entre autres :

- L'élaboration éventuelle d'un plan de gestion régional pour le poisson-perroquet dans les Caraïbes.
- Élaborer des recommandations visant à protéger et à renforcer les populations existantes en réduisant les effets négatifs de la surexploitation et de la pêche non durable.
- Élaborer des recommandations visant à améliorer l'état des habitats marins dont dépendent les poissons-perroquets et à prévenir toute nouvelle dégradation de ces habitats.
- Possibilités d'améliorer la compréhension du statut du poisson-perroquet en soutenant la recherche indépendante de la pêche sur la physiologie, le cycle de vie et l'écologie du poisson-perroquet.
- La création éventuelle d'un programme de collecte de données pour mieux enregistrer les données relatives à la pêche et aux débarquements afin de déterminer les effets de la pêche sur les populations de poissons-perroquets.
- Réaliser des évaluations socio-économiques pour comprendre le rôle du poisson-perroquet dans les économies locales.
- Possibilités de renforcer la diffusion, la communication et la sensibilisation du public.
- Possibilités de soutenir des programmes visant à faciliter la transition des pêcheurs vers d'autres moyens de subsistance.

Tâches invitées

Tâche 5 : La COP12 de SPAW a invité le STAC, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les espèces, à élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et trois espèces de requins-marteaux, qui seront présentées au STAC11.

Le groupe de travail actuel sur les espèces est composé de 16 experts nommés par 9 pays, 11 nommés par 11 observateurs (annexe 1).

Ce rapport résume le travail effectué par les experts en réponse à ces demandes.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU GROUPE DE TRAVAIL

Une réunion d'introduction avec tous les groupes de travail (Espèces, Aires Protégées, et Sargassum) a été organisée le 28 février 2024. La réunion avait pour but de présenter aux nouveaux experts nommés le contexte du Protocole SPAW, les règles et les objectifs des groupes de travail, et de créer un élan parmi les experts chevronnés pour lancer une bonne dynamique de travail. Vingt-deux (22) participants étaient présents.

Le travail du groupe de travail sur les espèces a ensuite été divisé en réunions en ligne et en examen et rédaction collaboratifs en ligne des documents et des recommandations. Les réunions ont été consacrées à la discussion des tâches à accomplir, à la méthode pour les aborder, à l'identification

et à la discussion des points de désaccord potentiels et à la validation des résultats du groupe de travail. La plupart des travaux du groupe de travail ont été réalisés en ligne, sur des documents partagés que les experts ont rédigés en collaboration avec le soutien du SPAW-RAC.

Comme prévu par les termes de référence des groupes de travail 2024, tous les courriels des groupes de travail ont été envoyés via la plateforme virtuelle "teamwork" et tous les documents ont été partagés *via* un dossier collectif Google Drive. Cela a permis à tous les membres du groupe de travail sur les espèces de suivre les échanges et les productions, y compris les nouveaux arrivants. Les travaux réalisés par le groupe de travail au cours de cet exercice 2024-2025 et les principales productions sont présentés dans les paragraphes suivants.

Tâche obligatoire 1 : examiner, évaluer et formuler des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces.

Aucune proposition d'ajout ou d'inscription d'espèces aux annexes I, II ou III n'a été faite par les parties contractantes. Cette tâche n'a donc pas nécessité de réunion de travail du groupe de travail sur les espèces.

TÂCHES spécifiques et tâches invitées :

Respectivement, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois :

Tâche 2, recommandation pour les **poissons-scies** : **12 avril** 2024, 10 heures (UTC-4)

Tâche 3, recommandation pour le **mérou de Nassau** : **20 mars** 2024, 10 heures (UTC-4)

Tâche 4, recommandation pour le **poisson-perroquet** : **8 avril** 2024, 10 heures (UTC-4)

Tâche 5, recommandation pour le **requin-baleine, la raie manta géante et trois espèces de requins-marteaux** : **25 mars** 2024, 10 heures (UTC-4)

Tâche 2 : Poissons-scies, *Pristidae* (UNEP(DEPI) CAR WG.45/INF.16)

Le groupe de travail entreprend la tâche conjointe dans UNEP(DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphes 6-11 et assiste le Secrétariat et SPAW RAC dans la mise en œuvre des recommandations, comme demandé par la COP12.

Méthodologie

Une réunion d'introduction avec tous les membres du groupe de travail a été organisée le 12 avril 2024. Lors de cette réunion, il a été rappelé aux membres les termes de référence des groupes de travail ad hoc du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12) et il leur a été présenté les tâches de la COP12 de SPAW pour le groupe de travail sur les espèces ainsi que la recommandation du document CAR WG.43/INF.25 du PNUE (DEPI) indiquant ce qui devrait être dirigé ou soutenu par les experts de SPAW.

Après cette réunion, les experts ont été invités à compléter un document commun "Recommandation pour la conservation du poisson-scie" proposé par le SPAW-RAC.

Pour ce faire, ils avaient à leur disposition une série de documents disponibles sur Google Drive, y compris le "STAC10-WG.43-INF.25-Recommandations pour la conservation du poisson-scie dans la Région des Grandes Caraïbes - EN".

Le SPAW-RAC a proposé une méthode de travail consistant à examiner les documents fournis sur le Drive et à les modifier en mode "suivi" pour recueillir les commentaires des experts.

Le groupe de travail sur les espèces a examiné les recommandations et a décidé qu'un complément d'information sur la mise en œuvre du protocole SPAW par les parties contractantes en ce qui concerne le poisson-scie était nécessaire avant de pouvoir donner son avis sur les prochaines étapes de la mise en œuvre des recommandations.

Tous les experts ont convenu que la première étape consistait à partager une enquête avec les parties contractantes afin d'obtenir des informations sur les programmes de réglementation et d'application existants, ainsi que sur leurs besoins et les principaux obstacles à la conservation du poisson-scie.

Le groupe de travail s'est réuni en ligne quatre (4) fois avec la participation de quatre experts.

Les experts ont collaboré à l'élaboration de l'enquête, en tenant compte du document de recommandation UNEP (DEPI) CAR WG.43/INF.25.

Les réponses ont été analysées et résumées dans le document final de ce groupe de travail.

Le document a été validé par les experts et sa recommandation a été soumise au STAC.

Résultats et conclusion du groupe

Les documents révisés suivants sont soumis au STAC pour validation (UNEP(DEPI)CAR WG 45/ INF16) : **Recommandations pour la conservation du poisson-scie (pristidae) dans la région des Caraïbes.**

Les experts en espèces ont discuté des réponses à l'enquête et ont noté que le nombre de parties contractantes ayant répondu n'était pas celui attendu et que certains États de l'aire de répartition du poisson-scie n'étaient pas représentés dans les réponses à l'enquête.

Parmi les réponses reçues, les thèmes communs étaient le manque d'informations scientifiques de base disponibles sur la présence du poisson-scie et la biologie des espèces, ainsi que le manque de ressources pour la conservation et la gestion du poisson-scie, suivi par la nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre et de soutenir la sensibilisation du public.

Les experts des espèces ont conclu qu'un engagement renforcé des parties contractantes de SPAW, en particulier des principaux États de l'aire de répartition du poisson-scie, est essentiel pour une mise en œuvre réussie des recommandations sur le poisson-scie adoptées lors de la COP12.

Recommandation

Afin de sensibiliser les parties contractantes, de les aider à respecter leur engagement et de répondre au besoin d'informations sur la biologie, la conservation et la gestion du poisson-scie identifié dans l'étude, le groupe de travail sur les espèces recommande ce qui suit :

"Le Secrétariat de la Convention de Cartagena invite un expert en poisson-scie à faire une présentation sur le poisson-scie dans la région des Caraïbes lors de la prochaine réunion du STAC. "

Tâche 3 : Mérou de Nassau, *Epinephelus striatus* (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38)

Avec le Groupe de travail sur les zones protégées, entreprendre la tâche conjointe prévue au paragraphe 15 du document UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.26, pour la conservation du mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*), et faire rapport sur les progrès accomplis et formuler des recommandations, le cas échéant, à l'intention du STAC 11.

Methodologie

Le 20 mars 2024, une réunion virtuelle de lancement avec les experts du groupe de travail sur les aires protégées et les experts du groupe de travail sur les espèces a été organisée par le SPAW-RAC pour lancer la tâche 4.

Après cette réunion, les experts ont été invités à compléter un document commun "Recommandation pour la conservation du mérou de Nassau" proposé par le SPAW-RAC.

Pour ce faire, ils disposaient d'une série de documents disponibles sur Google Drive parmi lesquels, le "STAC9-WG.42-INF.38-Recommandations for Nassau Grouper-EN", le "STAC10-WG.43_INF.26_Recommandations for Nassau Grouper management", le "WECAFC SWAG meeting report 2018, 2019, 2020", et le "Regional Fish Spawning Aggregation Fishery Management Plan"

Le SPAW-RAC a proposé une méthode de travail consistant à examiner les documents fournis sur le lecteur et à les modifier en mode "track changes" pour recueillir les commentaires des experts.

Le SPAW-RAC a proposé un projet de structure pour le document de recommandations qui a ensuite été restructuré et complété par les experts.

Le groupe de travail s'est réuni en ligne trois (3) fois avec la participation de six (6) experts lors des deux dernières réunions, contre 13 lors de la première.

Une première version du document "Opportunities to improve MPA management and protection for Nassau grouper (*Epinephelus striatus*)" a ensuite été soumise à l'ensemble des groupes de travail "Aires protégées" et "Espèces", le 27 septembre 2024.

Résultats et faits marquants

Les documents révisés suivants sont soumis au STAC pour validation (UNEP(DEPI)CAR WG 42/INF.38) :

Possibilités d'améliorer la gestion et la protection des AMP pour le mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*)

Les recommandations sont résumées ci-dessous :

1. Cartographie de l'habitat : Cartographier les habitats clés du mérou de Nassau, y compris les ZSF confirmées et non confirmées, les voies de migration et les zones d'importance ontogénétique, en utilisant les connaissances locales, afin d'orienter la création ou l'extension des AMP.
2. Réglementation : Évaluer et améliorer les réglementations en matière de pêche et d'AMP afin de protéger le mérou de Nassau, en se concentrant sur les périodes de frai et de migration.
3. Indicateurs : Intégrer des objectifs et des indicateurs spécifiques au mérou de Nassau dans la gestion de l'AMP, en utilisant divers ensembles de données pour l'évaluation. Les flux de données pour ces indicateurs devraient inclure des ensembles de données dépendant de la pêche, indépendants de la pêche et socio-économiques pour caractériser et évaluer la pêche, les débarquements, l'abondance, le cycle biologique, l'écologie, les schémas de déplacement ontogénétique/annuel/saisonnier, l'efficacité de l'application de la loi et de la sensibilisation.
4. groupes de travail : Former des groupes nationaux pour partager les connaissances et évaluer l'efficacité de la gestion à l'aide de points de référence à 5 et 10 ans.
5. Protocoles de suivi : Normaliser les processus de suivi et d'établissement de rapports pour le mérou de Nassau et les AMP dans toutes les régions. Ces groupes de travail nationaux devraient comprendre des représentants du gouvernement, de ONG et des groupes d'utilisateurs des ressources, le cas échéant, et fonctionner sur la base de plans de travail annuels qui incitent au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les zones de fraie et d'agrégation connues pour le mérou de Nassau et sur l'efficacité de la gestion. Les groupes de travail nationaux devraient également établir des critères de référence permettant de mesurer le succès sur des périodes de 5 et 10 ans.
6. Rapports sur l'efficacité : Inclure les indicateurs de gestion de zones de fraie et d'agrégation de poissons dans les rapports SPAW et partager les résultats pour la planification régionale.

Tâche 4 : Poissons perroquets (UNEP(DEPI)/CAR WG. /INF)

Méthodologie

Le 8 avril 2024, une réunion virtuelle avec les experts du groupe de travail sur les espèces a été organisée par le SPAW-RAC pour lancer la tâche 4.

Après cette réunion, les experts ont été invités à compléter un document partagé "Ensemble de recommandations prioritaires pour la conservation et la gestion des poissons perroquets dans les Caraïbes" proposé par le SPAW-RAC.

Pour ce faire, ils ont eu à leur disposition une série de documents disponibles sur Google Drive parmi lesquels, le "SPAW_STAC10_WG.43 INF.17 FR Parrotfish Inclusion", le "WG.42-INF.15 Addendum 1-EN", "WG.42-INF.15-en", et "WG.43_INF.17_Proposal for Parrotfishes listing in SPAW Annex III-EN" et Harms-Tuohy, C.A. 2021. Parrotfishes in the Caribbean : a regional review with recommendations for management.

Le SPAW-RAC a proposé une méthode de travail consistant à examiner les documents fournis sur le Drive et à les modifier en mode "suivi" pour recueillir les commentaires des experts.

Le SPAW-RAC a proposé un projet de structure pour le document de recommandations qui a ensuite été restructuré et complété par les experts.

Malheureusement, malgré un grand nombre de rappels, seuls deux experts ont travaillé sur cette tâche au début et aucune participation aux dernières réunions n'a été enregistrée, ni aucune réponse aux rappels d'organiser de nouvelles réunions.

Pour mener à bien cette tâche, le SPAW-RAC a besoin de la participation d'experts. Le Secrétariat et le SPAW-RAC ont demandé aux experts de répondre, en leur rappelant gentiment l'existence du groupe de travail sur les espèces et en leur donnant une chance de nous fournir leurs recommandations avant le 31 décembre 2024.

Examen du document de recommandation par les experts

Compte tenu de l'absence de réponse, le Secrétariat informe les points focaux que le groupe de travail n'est donc pas en mesure de mener à bien cette tâche.

Tâche invitée 5 : Requins et raies (UNEP(DEPI)/CAR WG.45 /INF.18)

7.4.1 Méthodologie

Une réunion d'introduction avec tous les membres du groupe de travail a été organisée le 24 mars 2024. Tous les experts se sont mis d'accord sur l'idée d'avoir un seul document pour les 3 groupes d'espèces.

Le 7 mai, deux experts se sont portés volontaires pour prendre la direction de la partie sur les raies manta et sur les requins-marteaux. Aucun chef de file n'a été trouvé pour le requin-baleine, et les experts ont accepté de travailler en collaboration sur cette partie.

Les experts ont également convenu, le 20 juillet, de la nécessité de créer un document plus facile à mettre en œuvre, dans le but d'identifier les lacunes et de suggérer des actions concrètes aux parties contractantes. Ils ont souligné l'importance de rendre le document utilisable et réaliste, afin d'encourager les parties contractantes à mettre en œuvre ses recommandations.

Avant chaque réunion, des experts ont travaillé sur le projet et vérifié le calendrier provisoire.

Le 23 octobre, ils se sont réunis pour examiner le travail accompli et s'efforcer de hiérarchiser les recommandations.

Tous les contributeurs à la tâche (10 experts) se sont réunis le 28 novembre pour se concentrer sur les actions les plus importantes pour chaque espèce et ont convenu de les présenter en tête du document. Ils ont également discuté de l'idée de séparer les tableaux pour les espèces de l'annexe II et de l'annexe III.

Le 11 décembre le groupe de travail a discuté de la nécessité d'améliorer les rapports et la mise en œuvre des mesures de conservation des espèces pour le SPAW. Si aucun progrès n'est réalisé, il a suggéré que le STAC envisage de demander au groupe de travail sur les espèces d'examiner et de proposer des recommandations supplémentaires. Le groupe de travail pourrait élaborer une

enquête pour les Parties contractantes, comme dans le cas de la tâche sur le poisson-scie, afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre.

Le document final a été validé le 9 janvier 2025.

Le groupe a envoyé un premier projet à l'ensemble du groupe de travail sur les espèces le 9 janvier 2025. Les experts ont eu deux semaines pour examiner le projet. 4 experts ont examiné le projet.

Le groupe de travail s'est réuni en ligne sept (7) fois.

Examen du document de recommandation par les experts

Les 10 experts qui ont contribué à la rédaction et/ou à l'examen du document (UNEP(DEPI)/CAR WG.45 /INF.18) considèrent qu'il répond à la demande formulée par le STAC 10 et conviennent qu'il devrait être soumis au STAC 11.

Conclusion du groupe

En s'appuyant sur les recommandations pour la conservation du requin-baleine, de la raie manta géante et de trois espèces de requins-marteaux formulées par le STAC 10, et à la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de validation, les experts ont proposé les recommandations générales suivantes, classées par ordre de priorité :

Renforcer les capacités, la sensibilisation et améliorer l'information sur les requins et les raies inscrits aux annexes II et III en formant les pêcheurs aux méthodes sûres de remise à l'eau ; en organisant des ateliers de renforcement des capacités pour partager les connaissances sur la collecte de données efficace et peu coûteuse ; en collectant les données sur les captures et les déclarations auprès des organisations de pêche concernées, telles que la ICCAT et la WECAFC ; en collaborant au niveau régional pour partager les données et harmoniser les protocoles de collecte de données ; en encourageant l'engagement des parties prenantes dans la collecte de données historiques en menant des enquêtes sur le terrain ; et en développant les outils de communication pour sensibiliser à la conservation de ces espèces (campagnes dans les médias sociaux ; outils vidéo pour une narration efficace).

Respecter les obligations de l'annexe II en matière de protection du requin-baleine (*Rhincodon typus*) et de la raie manta géante (*Manta birostris*) en veillant à ce que la législation, les réglementations et/ou les politiques soient en place pour interdire la rétention, la vente, le commerce et minimiser les captures accidentelles, en formant le personnel concerné à l'identification des espèces et à l'application des restrictions associées ; en développant/adoptant les lignes directrices des meilleures pratiques du Protocole sur le désenchevêtrement des filets de pêche ; en prévenant les dérangements intentionnels par la promotion des meilleures pratiques pour un tourisme durable et des outils éducatifs associés et ciblés qui ont un impact sur la communauté à différents niveaux ; et en soumettant des rapports de dérogation au Secrétariat tel que demandé par l'Art. 19 et l'article 11(2) du protocole SPAW.

Respecter les obligations relatives aux espèces de requins-marteaux inscrites à l'annexe III en réglementant la pêche par des limites de capture, des périodes de fermeture et/ou des zones de

fermeture fondées sur des avis scientifiques et l'approche de précaution ; publier les avis de commerce non préjudiciable de la CITES ; minimiser les déchets et améliorer la collecte de données spécifiques aux espèces en exigeant que tous les requins soient débarqués avec les ailerons naturellement attachés ; et interdire le commerce international et/ou la rétention (pour les parties à la ICCAT) ;

Étant donné que les mesures recommandées pour le requin-baleine, la raie manta géante et les requins-marteaux sont fondées sur les obligations prévues pour les espèces de l'annexe II et de l'annexe III dans le cadre du protocole SPAW, il conviendrait de les appliquer de la même manière à d'autres espèces de requins énumérées à l'annexe II et à l'annexe III, telles que le requin soyeux et le requin océanique à pointes blanches.

Annexe 1 : Liste des experts du groupe de travail sur les espèces de SPAW

Nom de l'expert	Affiliation
Julia Horrocks	Barbade
Andrea Polanco	Colombie
Milena Benavides	Colombie
Dannerys Beatriz Baez Taveras	République dominicaine
Bienvenido Marchena	République dominicaine
Marcos Casilla Mariñez	République dominicaine
M. Iván Figueroa Reyes	Cuba
Mme Indra Contrera Caballero	Cuba
Océane Beaufort	France
Sietske van der Wal	Pays-Bas
Anna Venema	Pays-Bas
Marino Eugenio Abrego	Panama
Dra Lissette Trejos	Panama
Kristen Koyama	États-Unis
Angela Somma	États-Unis
Betzabey Motta	Venezuela
Susan Millward	AWI
Monica Borobia-Hill	Monitor Caribbean
Courtney Vail	Fondation Lighthousekeepers
Jeffrey Bernus	CCS
Jaime Bolaños-Jiménez	Projet pour la protection des orques dans les Caraïbes (CWOP)
Lindsay Porter	IWC
Roxanne Francisca	DCNA
Olga Koubrak	SeaLife Law
Sonja Fordham	Shark Advocates International

Myles Philipps	WECAFC
Nuno Barros	Manta Trust